

Durant la campagne électorale, le ministre a affirmé: «Je serai votre porte-parole dans le cabinet libéral; je ferai de mon mieux». Pour-quoi ne parle-t-il pas? Que fait-il?

**Une voix:** Rien.

**M. Korchinski:** Rien. S'il faisait quelque chose, je n'aurais pas d'objection, mais il contrarie les gens dans cette affaire parce qu'il a rendu la situation très belle et très agréable pour les chemins de fer et il a trouvé une solution qui permet à la Commission du blé de s'en tirer. J'appuie la Commission du blé depuis des années bien que je me demande souvent à quoi elle sert. J'ai, je pense, le droit de mettre son action en doute. J'ai aussi présidé le syndicat local du blé et je sais ce qui le préoccupe. Je sais également que, si je paie aujourd'hui 9½ p. 100 d'intérêt au lieu de 5 p. 100, je le dois au gouvernement actuel. La personne mentionnée dans le rapport du *Star* de Toronto n'a payé que 9 p. 100, mais elle a eu de la chance.

Le taux d'intérêt ne constitue pas mon unique préoccupation. Certains, je le sais, contesteront l'autorité de Joe Caplan et diront qu'il n'a pas le droit d'agir comme il l'a fait au sujet de la graine de colza. Il m'a cependant fourni des données sur le volume des ventes de blé. Ces chiffres ne signifient rien tant qu'ils ne sont pas exprimés en pourcentages des ventes mondiales. Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je vais verser ce tableau au compte rendu. On y trouve des données pour les années allant de 1953 à 1968-1969 sur le volume des ventes et leur pourcentage par rapport au commerce mondial. Ce tableau est important à cause de ce qui motive notre grief. Donc, si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, puis-je faire consigner au hansard, en appendice à mes remarques, le tableau 3 d'un rapport intitulé «A Farmer's Reflections on Grain Marketing» par Joseph Caplan?

• (3.20 p.m.)

Voici notre grief. On dispose de l'espace nécessaire aux élévateurs terminus. On pourrait y emmagasiner 70 millions de boisseaux de grain. Nous ne voulons pas y entasser immédiatement tout le blé dont on dispose car il nous faut de l'espace pour manœuvrer. Il semble que le ministre chargé de la Commission du blé, qui représente une circonscription de l'Ouest, se préoccupe davantage de l'efficacité du fonctionnement des élévateurs terminus que du bien-être de nos cultivateurs. Il craint qu'un employé ici ou là soit mis à pied. Or, ceux qui seront congédiés toucheront l'assurance-chômage de toute manière. Les taux d'intérêt élevés contraignent bien

[M. Korchinski.]

des gens à se retirer des affaires et si le ministre croit que ses politiques avantageront en fin de compte le cultivateur, il ferait bien de modifier sa façon de voir.

Le gouvernement a mis sur pied ce charmant conseil des grains. Nous luttons contre l'inflation paraît-il, et pourtant lorsque des travailleurs syndiqués réclament une majoration de traitement de 30 p. 100, on la leur accorde. Selon un rapport déposé l'autre jour, les banques ont énormément accru leurs bénéfices. Nous avons dit au ministre des Finances, en 1967 je crois, que l'augmentation des taux d'intérêt exigés par les banques allait nuire aux cultivateurs. Et on constate évidemment que les banques ont accru leurs bénéfices de 154 à 250 millions de dollars environ. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, et l'assentiment de la Chambre, je suis prêt aussi à déposer en appendice, à l'appui de mes observations, des chiffres qui figurent aux pages 2233 et 2234 du hansard.

J'ai sous les yeux quelques chiffres indiquant le prix, à l'élevateur, du blé, de l'avoine et de l'orge. Je veux que tous les députés ici se rappellent bien que tout le monde ne produit pas du blé n° 1 et que l'année dernière, à cause des céréales humides, peu de cultivateurs ont touché pour leur grain le prix du blé n° 1. Il y a eu l'année dernière toutes sortes de catégories de blé. La dernière fois où j'ai touché le prix du blé n° 1 pour ma récolte, c'était en 1961 alors qu'il y avait une grave pénurie de céréales.

Permettez-moi d'ajouter en appendice à mes observations le tableau 1 du document intitulé: «Les prix aux élévateurs des céréales des Prairies en 1969». Il révèle qu'il y a eu entre la campagne de 1966-1967 et celle de 1969-1970 une baisse dans les prix initiaux, même si l'on tient compte des frais de transport de 20c. les 100 livres, qui varient entre 25 et 30 p. 100. Quel autre secteur de notre économie peut prétendre avoir souffert autant de la lutte contre l'inflation? Je doute que qui que ce soit puisse absorber des pertes semblables et se maintenir à flot. Ces observations s'appliquent non seulement au blé mais aussi à l'orge, à l'avoine et à d'autres céréales. J'espère que Votre Honneur et la Chambre permettront à ce document d'être ajouté au hansard en appendice à mes observations car, pour faire une analyse et une étude soignées de la situation, il est essentiel de voir ces chiffres.

Le revenu des cultivateurs a diminué. Que doivent-ils donc faire? Augmenter les ventes. Mais quelle est la situation? L'an dernier, elle était pénible; le ministre nous dira sans doute que les circonstances étaient alors spéciales. Le grain était humide, et il a fallu prévoir des contingents spéciaux. D'autre part, je ne me